

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 juillet 2020 à 18 heures

L'an deux mil vingt, le lundi treize juillet à dix huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, M. Jean-Paul ANGLADE **Adjoints**,
Mme Fabienne COLIN-FAURE, MME Florence DECHELLE,
Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET,
Mme Oriane PODEVIN, M. Daniel MATHE, M. Pierre de
MONTALEMBERT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et/ou REPRESENTES :

M Grégory THIBAUD représenté par M. Thierry SEGURA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

▪ Approbation du Procès verbal municipal du 23 mai 2020

Procès verbal voté à l'unanimité

▪ Vote du budget 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de la Commune 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	454 050,68 €	454 050,68 €
Section d'investissement	438 061,42 €	438 061,42 €
TOTAL	892 112,10 €	892 112,10 €

Investissements :

Principaux travaux pour 2020 :

- Changement des armoires d'éclairage public
- Aménagement de l'accès de la mairie par le terrain de la résidence des Cygnes.
- Entretien de l'éclairage de l'Eglise et du puits.
- Renouvellement matériel informatique

▪ **Vote des taxes locales 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire à l'identique les taux d'imposition 2019 des taxes directes locales sur 2020. Il faut noter que la commune de Boissettes fait partie des communes de l'agglomération avec les taux d'imposition les plus bas.

Le produit fiscal attendu pour 2020 se décomposera comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 026 000	9,23 %	94 700 €
Foncier bâti	626 900	Taux gelé suite à la réforme fiscale 11,17 %	70 025 €
Foncier non bâti	14 200	27,95 %	3 969 €
<i>Total attendu</i>			168 694 €

▪ **Délibération pour la désignation des délégués :**

SDESM : sont désignés titulaires Jean-Paul ANGLADE et Philippe BARRAULT, suppléant Daniel MATHE

Délibération votée à l'unanimité

Foyer logement La Chesnaie Livry sur Seine : sont désignées, titulaire Florence DECHELLE et suppléante Pascale BACQUET.

Délibération votée à l'unanimité

▪ **Désignation auprès de CAMVS sont :**

SMITOM : sont désignés titulaire Thierry SECURA et suppléante Marie CORNET-VERNET ;

SM4VB : sont désignés titulaire Thierry SEGURA et suppléant Pierre de MONTALEMBERT

SEM BI METHA : Est désigné Thierry SEGURA

SPL Melun Val de Seine: Est désigné Thierry SEGURA

Office du tourisme CAMVS : Est désigné Thierry SEGURA

▪ **Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU :**

Le Maire présente le bilan de la concertation :

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Boissettes a été mis à disposition du public du 23 mars au 24 avril 2020 en mairie et sur le site internet boissettes.fr.

Deux remarques ont été formulées dans le cadre de cette mise à disposition. Ces dernières n'ont pas induit la modification du dossier de modification simplifiée puisqu'elles ne concernaient pas l'une des pièces de la procédure en question.

La modification simplifiée n°1 du PLU est votée à l'unanimité

▪ **Convention ACTES :**

Les communes ont pour obligation de faire parvenir tous documents légaux aux différentes instances. Pour faciliter les flux il est demandé aux communes de s'inscrire dans la convention entre la Préfecture et l'éditeur de logiciel, pour l'envoi dématérialisé de ces documents.

La convention ACTES est votée à l'unanimité

▪ **Avis de versement de la prime COVID :**

La prime « COVID » peut être versée aux agents de la fonction publique, s'il y a eu surcroît de travail pendant la période de confinement. Elle ne peut être supérieure à 1000 euros. L'accueil en mairie était fermée ; les habitants fragiles ont été contactés et aidés, dès le 17 mars, par les conseillers municipaux. Considérant qu'il n'y a pas eu de surcroît de travail pour les agents communaux pendant le confinement, le conseil municipal décide de ne pas verser cette prime.

• **Informations diverses**

Dons

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'entreprise JBTP (entreprise de BTP de la ZA des Uzelles au Mée sur Seine) pour leur don de 2000 masques.

Ainsi qu'aux 3 syndicats : les Jeunes Agriculteurs 77, CGB Ile-de-France et la FDSEA, qui ont offert 5 litres de gel hydro alcoolique, fabriqué à base de betteraves.

Formations initiale pour les élus

Une journée de formation sera proposée aux élus, à la rentrée. Regroupement à plusieurs communes.

Des travaux sur le réseau d'assainissement chemin des Praillons commenceront en aout. Impact sur la circulation à signaler sur le site et par une newsletter, ainsi que par courriers aux riverains.

Le toit de l'église a besoin d'être réparé ; possible pose d'un filet si les travaux tardent.

Proposition de travaux à venir :

Des devis sont présentés pour la coupe des thuyas aux Uzelles et l'élagage d'arbres sur la commune.

Rappel du projet de bibliothèque de rue

CAMVS : Thierry SEGURA donnera des Informations de la CAMVS , lors de chaque conseil municipal, pour que le conseil municipal et les administrés soient tenus informés.

Proposition de 3 projets pour décorer un mur de la salle l'ECOLE avec le « B » de Boissettes .Chantal ANGLADE se chargea, bénévolement, de la réalisation.

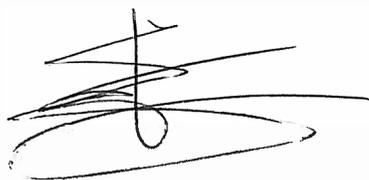
ASSADRM Il faut désigner les délégués pour l'ASSADRM au prochain conseil municipal

La Chesnaie L'AG du foyer résidence La Chesnaie prévue le 10 juillet est reportée en septembre

Contrats d'assurance : Daniel MATHE et Jean-Paul ANGLADE ont pour mission de renégocier les contrats d'assurance.

Bacs de collecte des déchets : Thierry SEGURA a revu à la baisse les besoins en bac de collecte des ordures ménagères des bâtiments communaux.
Cela a entraîné une diminution de 80% de la taxe due au titre de la redevance spéciale de collecte des déchets des collectivités et des entreprises.

Le Maire,
Thierry SEGURA



La secrétaire de séance,
Pascale BACQUET

